

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1203

présenté par

M. Colombani, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Falorni, M. François-
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac et M. Pupponi

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.